

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 21 mars 2018, une nouvelle convocation du conseil municipal en date du 22 mars 2018 a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le 27 mars 2018 sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Présents :

Thierry BORDOT – Christian CHAMPENOIS - Edith DOUCET – Raymond DUPAIN - Noëlle GRANDJEAN - Jean JOAQUIM – Rachida LAOUFI SABER - Liliane LARRIERE - Sabine LARUE - Agnès LEJEUNE - Hervé LEROY – Suzanne MATHIEU - Jean-Paul MILLEROT - Michel NURDIN - Abdelhak RAMDANI - Yves ROGER

Pouvoirs :

Christian CHAMPONNOIS à Noëlle GRANDJEAN – Carole COURTOIS à Yves ROGER - Marie-Josèphe GALLORINI à Thierry BORDOT

Absents :

Christelle AUBRY - Martine BAVARD - Mary-Claire CARRIE- Jean-Yves TEXIER

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

23

Nombre de conseillers municipaux présents :

16

Le conseil peut délibérer valablement sans condition de quorum.

La séance est ouverte à 20h07.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

I- DELIBERATIONS

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017

Il est proposé au conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2017.

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.*

TRAVAUX

2- Demande de subvention à l'Etat pour la réfection de la rue du Patis

L'arrêté interministériel en date du 9 mars 2018 a reconnu la commune de Saint-Loup-sur-Semouse en état de catastrophe naturelle suite aux inondations des 4 et 5 janvier 2018. Ce qui rend les travaux de réparation éligibles à la subvention DETR.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à demander la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat dans le cadre des travaux de réfection de la rue du Patis, détruite lors de ces inondations.

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.*

JEUNESSE

3- Convention avec la commune de Magnoncourt pour l'accueil des élèves de l'école de Magnoncourt

Suite à la baisse de ses effectifs scolaires, l'école de Magnoncourt s'est vu retirer un poste d'enseignant.

La commune de Magnoncourt souhaite par conséquent conventionner avec Saint-Loup-sur-Semouse pour l'accueil à l'Ecole du Centre des élèves de CM1 et CM2.

Il est proposé au conseil :

- d'approuver la signature d'une convention avec la commune de Magnoncourt pour l'accueil des élèves de l'école de Magnoncourt à compter de la rentrée scolaire 2018-2018.
- de fixer à 41 euros la participation annuelle par élève scolarisé à Saint-Loup-sur-Semouse, payée par la commune de Magnoncourt.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce sujet.

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.*

4- Ouverture de classe dans les écoles lupéennes

Par courrier en date du 8 février 2018, Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Saône fait part à la commune des décisions suivantes qu'elle a prises :

- Ecole Primaire du Chanois : ouverture d'une 7^{ème} classe ordinaire dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « dédoublement des CP » en éducation prioritaire
- Ecole Primaire du Mont-Pautet : ouverture d'une 5^{ème} classe dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « dédoublement des CP » en éducation prioritaire
- Ecole Primaire du Centre : ouverture d'une 5^{ème} classe dans le cadre de l'accueil des élèves de CM1 et CM2 de l'école de Magnoncourt

Madame la directrice souhaite que la commune de Saint-Loup-Sur-Semouse lui confirme son engagement sur la mise à disposition de locaux et d'équipement et sur la prise en charge des frais de fonctionnement des nouvelles classes ci-dessus citées.

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.*

5- Attribution d'une subvention de 5000 € à l'Association Mosaïque Lupéenne pour l'achat de jeux pour la ludothèque communale

Suite à la réorganisation de la semaine scolaire dans les écoles lupéennes, la commune a décidé d'étoffer les activités à destination des écoliers en créant, à travers l'Association Mosaïque Lupéenne, une ludothèque avec antenne dans chaque école.

La création de la ludothèque a nécessité l'acquisition de matériels et jeux pour un cout total de 16 000 €, financé par la CAF à hauteur de 11 000 €, le solde étant à la charge de la commune.

Il convient d'attribuer une subvention de 5000 € à l'Association Mosaïque Lupéenne, correspondant à la part supportée par la mairie dans l'équipement de la ludothèque communale.

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.*

AFFAIRES GENERALES

Gestion du personnel

6- Modification du tableau des effectifs

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent d'accueil dans le cadre de la réorganisation de l'accueil de la mairie,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Monsieur le Maire propose au conseil :

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C du cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial à raison de 35 heures,

- d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre la modification du cadre d'emploi d'ATSEM, constitué désormais de 2 grades : ATSEM principal de 2^{ème} classe et ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Dans le cadre de la réorganisation de l'accueil de la mairie, le maire informe le conseil de la modification des horaires d'ouverture au public à compter du 3 avril 2018 : lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.*

7- Création de 4 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Considérant qu'en prévision des beaux jours (printemps-été), il est nécessaire de renforcer les services techniques pour l'entretien (tonte, désherbage) des rues, du cimetière et des espaces verts en général,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée,

Monsieur le Maire propose au conseil :

- de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée : maximum 4 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agents d'entretien.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.*

Décisions budgétaires

8- Délibération autorisant l'encaissement d'un chèque de l'UNC-AFN

Il est proposé au conseil d'approuver l'encaissement d'un chèque de 192,25 € émis par l'UNC-AFN et correspondant à la franchise à payer suite au sinistre sur l'élévateur du foyer communal.

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.*

9- Validation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes 2017

Il est proposé au conseil de valider les comptes de gestion transmis par le trésorier. Ces comptes sont en tous points conformes aux comptes administratifs.

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.*

10- Approbation du compte administratif du budget principal et des budgets annexes 2017

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2017.

Les comptes administratifs de l'exercice 2017 sont présentés.

Avant le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, il est procédé à l'élection d'un président de séance, le Maire devant se retirer au moment du vote de cette délibération. Madame Suzanne MATHIEU est élue pour accomplir cette tâche.

Monsieur le Maire se retire pour permettre le vote des comptes administratifs.

Madame Suzanne MATHIEU met aux voix.

- *A l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal est adopté.*
- *A l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe de l'eau potable est adopté.*
- *A l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe de l'assainissement est adopté.*
- *A l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe du lotissement du champ la chèvre est adopté.*

11- Vote des taux des 3 taxes

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour l'exercice 2018 les taux en vigueur en 2017 à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,56 %
- Taxe foncière sur le bâti : 19,64 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 42,88 %

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12- Affectation des résultats de l'exercice 2017 et vote du budget principal et des budgets annexes 2018

Il est proposé au conseil de procéder aux affectations suivantes et de se prononcer sur les budgets 2018 tels que présentés en annexe :

Budget principal 2018 :

- Affectation au compte 1068 : 457 071,42 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 422 538,88 €
- Déficit d'investissement reporté : 353 141,65 €

Budget annexe de l'eau potable 2018 :

- Excédent d'investissement reporté : 35 726,23 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 493 286,90 €

Budget annexe de l'assainissement 2018 :

- Excédent d'investissement reporté : 112 162,88 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 6 081,83 €

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

II- INFORMATIONS DIVERSES

→ **Création d'un groupe de travail sur le numérique**

Monsieur le Maire informe le conseil sa volonté de créer un groupe de travail sur le numérique, composé d'élus et d'acteurs de la société civile.

Le groupe de travail, animé par la chargée de communication de la mairie, portera une réflexion sur les usages des outils numériques.

Il informe le conseil que la commune de Saint-Loup-sur-Semouse a dernièrement obtenu la reconnaissance de ville numérique, avec 1 arobase (@).

→ **Biens sans maître** (Jean-Paul MILLEROT)

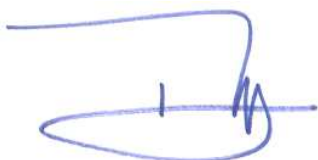
Les biens immobiliers qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

La CCHC a organisé des rencontres visant à accompagner les communes à mettre en œuvre la démarche « biens sans maître ».

M. MILLEROT informe le conseil que de la liste transmise par la CCHC, seulement 5 biens sont susceptibles de faire l'objet de la démarche, pour un total d'environ 1,6 ha.

Fin de séance à 21h43

**Le Maire,
Thierry BORDOT**



**La Secrétaire de séance,
Edith DOUCET**

